

Arrondissement de
Strasbourg Campagne

**COMMUNE DE KOLBSHEIM****ARRÊTÉ TEMPORAIRE**
n° 2020-07-03**portant réglementation de la circulation et du
stationnement rue de la Division Leclerc et la rue allant
vers Ernolsheim (entre les deux murs du château)
(voirie en agglomération)****La Maire de KOLBSHEIM**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;

Vu la demande des organisateurs des 10 jours verts le futur

CONSIDÉRANT que, pour assurer la sécurité des usagers pendant la manifestation, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le samedi 19 septembre de 12h à 20h, la circulation des véhicules sera bloquée rue de la Division Leclerc ainsi que dans l'allée entre les deux murs du château avec la mise en place d'une déviation. L'accès sera autorisé aux riverains, cars, véhicule d'urgence...

Le stationnement des véhicules sera également interdit dans toute la rue.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, quatrième partie) sera mise en place et entretenue par les soins des employés communaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 6 : La Maire est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à

- le Directeur du Service Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Geispolsheim,
 - L'Eurométropole de Strasbourg
 - La CTS et CTBR
- et publié et affiché en Mairie.

Fait à Kolbsheim, le 21 juillet 2020



Annie KESSOURI